

ARRÊTÉ N° SDIS005201103580

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompiers professionnels en particulier son article 9 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompiers professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 1 déclaration.

Article 2 :

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

Fait à, le 15 mars 2011

Service Départemental
d'Incendie et de Secours de
Hautes-Alpes
PATAC 05000 GAP - Tel: -
Fax: : 22 mars 2011

Monsieur Raymond MARIGNE
Président du Conseil d'Administration

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de réception	Poste à pourvoir le
V00511036225001	Sapeur	CIS GAP	35h00	Sdis des hautes alpes	05000 GAP	07/03/2011	01/04/2011